

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES
TRIBUNAL DE COMMERCE DE SETE

PROCÈS-VERBAL

Rappel (facultatif) : nombre de sièges à pourvoir

délégués consulaires

Catégories	Total ¹
Industrie	11
Commerce	16
Service	17
Total	44

Compte tenu du résultat du scrutin, les candidats de la liste « Dynamique bassin de thau » obtiennent 16 délégués Services⁽¹⁾ et la liste « une équipe, un élan pour le bassin de thau » 1 siège attribué(dans l'ordre de la liste et compte tenu du nombre ~~de voix~~ de suffrage totalisé) à Mme Marie COMBES .

(1) et la totalité des postes des 2 autres collèges

¹ Lorsqu'il n'y a pas de sous catégories identifiées, indiquer "N.C." dans les colonnes concernées et ne renseigner que la colonne "total"

L'an deux mille dix, le 13 du mois de décembre, à 17 heures 30

Vu :

- 1°- Le code électoral,
- 2°- Le code de commerce,
- 3°- La décision du préfet de Département du 5 novembre 2010 arrêtant la liste des candidatures aux délégués consulaires du Tribunal de Commerce de Montpellier
- 4°- L'arrêté préfectoral 2010-01-2980 instituant la commission départementale prévue à l'article R.713-27-2 du code de commerce,
- 5°- L'arrêté ministériel du 31 août 2010 portant convocation des électeurs et fixant le calendrier des opérations électorales,
- 6°- La circulaire n°1299 DGCIS/SCDPME/SDCC/CC2 du 3 septembre 2010 complétée par la circulaire du 6 octobre 2010,

L'ensemble de ces documents été mis à la disposition des membres de la Commission.

S'est réunie à la Préfecture, pour constater l'élection des candidats Délégués Consulaires, à l'issue des scrutins se déroulant du 25 novembre 2010 au 8 décembre 2010, la commission d'organisation des élections composée de :

- M Bernard ROUCOUS, représentant le préfet de l' Hérault, président de la Commission ;
- M Antoine JOURDE, membre de la commission chargée de l'administration provisoire de la CCI, ;
- M. Bruno BALDUCCI, juge du Tribunal de Commerce de Montpellier ;
- M. Pierre MAITRE, directeur général adjoint de la CCI de Sète,
- Mme Ingrid FERRERES, secrétaire de la Commission.

La commission, régulièrement réunie, constate l'élection des délégués consulaires du tribunal de commerce de Montpellier, selon les tableaux de dépouillement en annexe sous forme de 3 fichiers informatiques.

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos à Montpellier le 13 décembre 2010 à 17 heures 30 a été, après lecture, signé par les membres de la Commission régionale constituée pour des élections de la chambre de commerce et d'industrie de région.

Une copie du procès verbal et de ses annexes est transmise, sans délai, au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dgcis@finances.gouv.fr ou par télécopie au 01 44 97 25 03.

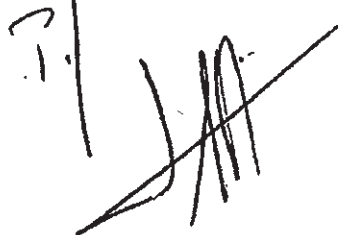
Une copie est également adressée à la chambre régionale de commerce et d'industrie et à chacune des chambres de commerce et d'industrie relevant de sa circonscription.

Les membres de la Commission régionale

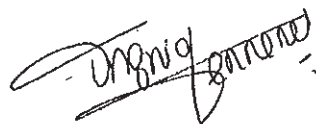
Le président



Les membres



Le(s) secrétaire(s)



Résultats Catégorie Industrie

		Lot 1	
		Nbre enveloppes par lot	
	Nom	Prénom	
Dynamique Bassin de Thau	GIBERT	Anick	77
	LEYGNADIER	Luc	77
	CHABERT	Hervé	77
	ABRANTES	José	77
	THOMAS	Guy	77
	VERSTRATEN	Yvan	77
	MONTAGNE	Lionel	77
	AGUIAR	José	77
	MARSHALL	Michel	77
	CIANNI	Frédéric	77
	SALAS	Albert	77
Total groupement complet		77	
Bulletins blanc			
Bulletins nuls		5	
Panachage			
Total		82	

Résultat Catégorie Commerce

	Nom	Prénom	
Dynamique Bassin de Thau	DOMANARY	Elisabeth	224
	RODRIGUEZ	Chantal	224
	ABEN	Hélène	225
	DEBENEVENT	thierry	224
	MARADEI	Philippe	225
	RIAZA	Benjamin	224
	CAUMETTE	Cyril	225
	FOURNIE	Luc	225
	BELLUC	Jean-Paul	224
	CHAZOT	Philippe	224
	DAURES	Jérôme	224
	RENETEAU	Alain	224
	MORALES	José	224
	SEGALL	Fabienne	224
	LLASSAT	Françoise	224
	CAMBOULAS	Jean-paul	224
	Total groupement complet		224
	Bulletins blanc		
	Bulletins nuls		21
	Panachage		7
	Total		252

